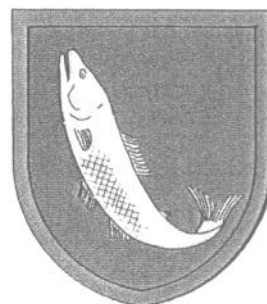


Commune de Biesheim



# Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

## 4.4. Note sur l'élimination des déchets

P.L.U. approuvé par Délibération  
du Conseil Municipal du 29 Août  
2005

Le Maire  
Georges ~~LESQUIER~~  
Le Maire



## **NOTE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS**

### **1) Collecte et ordures ménagères**

Elle est assurée deux fois par semaine (le mardi et le vendredi) par le "SIVOM Hardt-Nord".

Les ordures collectées sont dirigées vers la station d'incinération intercommunale à Colmar pour y être traitées.

### **2) Déchetterie**

Le "SIVOM Hardt-Nord" gère deux déchetteries intercommunales mises à la disposition des habitants des 14 communes membres.

Un de ces sites est implanté à BIESHEIM, à l'Ouest de l'agglomération.

### **3) Tri sélectif**

Plusieurs conteneurs sont mis en permanence à la disposition du public, à cinq endroits différents de la commune.

Peuvent y être déposés : du verre, papier-carton, plastique-emballage.

### **4) Collecte des objets encombrants**

Cette collecte n'est pas assurée dans la commune.

### **5) Décharge**

L'ancienne décharge communale, définitivement fermée, est située en lieu et place de la déchetterie intercommunale visée au paragraphe 2 ci-dessus.